

C.C.A.S. d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-
MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

N° 2026/02/06

SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 30 janvier 2026, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 08

NOMBRE DE VOTANTS : 11

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Samia BRESCHIGLIARO, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Caroline EPINAT à Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Tulla HEDRICOURT à Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Eléonore JOCK à Mme Thérèse ROCHE

ABSENTS : M. Jean-Luc GARNIER, M. Julien GENTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Samia BRESCHIGLIARO

OBJET : révision des modalités de facturation TANDEM

Le C.C.A.S. d'Esbly a conclu une convention signée le 21 janvier 2025 avec l'Association TANDEM de Lagny Sur Marne, portant sur la mise en place d'un transport permettant la desserte de certains lieux de vie et de chalandise pour les seniors esblygeois, non véhiculés.

Suite à la hausse de 2% des tarifs à compter de mars 2026 ainsi que l'arrondi au centime inférieur des différents montants des prestations, il est nécessaire de modifier les articles 6 et 7 de la convention et créer les articles 6.5 et 6.6.

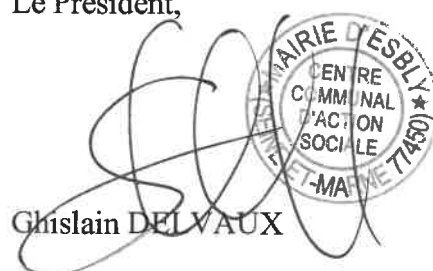
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président et/ou la Vice-Présidente à signer l'avenant N°2 à la convention signée avec l'association TANDEM, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son application.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Esbly, le 12 février 2026

Le Président,


Ghislain DELVAUX





Votre autonomie, nos métiers.

AVENANT N°2 CONVENTION C.C.A.S. D'ESBLY / TANDEM

ENTRE

Le Centre Communal d'Action Sociale, ci-après nommé C.C.A.S. de la Ville d'Esbly, représenté par son Président Ghislain DELVAUX, et Maire de la Commune, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du 28 novembre 2024.

Ci-après dénommé le C.C.A.S. d'Esbly,

D'une part,

L'association TANDEM représentée par M. Alain MASSON, Directeur Général, sous délégation du président, M. Frank NATAF dont le siège social est situé à 117-119 avenue du Général Leclerc, 77400 LAGNY sur MARNE.

Ci-après dénommée le prestataire,

D'autre part,

Vu la demande formulée par le bénéficiaire ci-dessus désigné,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

Le C.C.A.S. d'Esbly met à disposition pour ses séniors n'ayant pas de véhicule personnel, un transport permettant la desserte de certains lieux de vie et de chalandise. Celui-ci sera effectué par le délégataire à l'aide d'un véhicule capable de transporter 8 personnes dont le conducteur.

Le présent avenant modifie les dispositions des articles 6 et 7 de la convention précitée et crée les articles 6.5 et 6. 6.

Sur la base de l'article 7.1 de ladite convention, la hausse du tarif pour l'année 2026 est fixée à 2%.

ARTICLE 6 : Coût financier.

6.1 : Le coût des prestations est sur la base d'un prix forfaitaire comprenant le temps de mise en place, le temps de prestation, la mise à disposition du véhicule et du chauffeur ainsi qu'un forfait kilométrique.

Les prestations seront sur une base 5H30 par jour.

Chaque prestation sera décomposée par :

- Un temps de trajet aller et retour ainsi que la préparation du véhicule : 1h00

117-119 Avenue du Général Leclerc, 77400 LAGNY SUR MARNE
ACCUEIL- SAAD - SERVICE+ : 01.60.07.73.91 - contact@tandem-groupe.fr
SSIAD : 01.60.07.73.24 - ssiad@tandem-groupe.fr
www.tandem-groupe.fr

Association gestionnaire de services autorisés par l'Agence Régionale de Santé par le Conseil départemental de Seine-et-Marne



Votre autonomie, nos métiers.

- Un temps de mise à disposition du chauffeur et du véhicule de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 correspondant à 5h30 minutes de prestation
- Un forfait de 70 kms comprenant :
 - Les parcours de mise en place en partant et revenant de chez TANDEM
 - Les parcours lors de la prestation sur les différents lieux (Carrefour Market, Lidl, Grand Frais, Picard, centre-ville et cimetière)

Cette prestation vous est proposée au prix de 291.805€ arrondi à 291.80€ TTC, sur la base d'une prise de réservation par le C.C.A.S. d'Esblly.

Le respect d'une heure minimum pour la pause méridienne est obligatoire.

Réservation internalisée chez TANDEM, forfait d'une heure à 40.443€ arrondi à 40.44€ TTC par semaine ayant fait l'objet d'une prestation.

6.2 : La facturation se fera sur la base des prestations effectuées durant le mois précédent.

6.3 : La facturation sera mensuelle, envoyée autour 10 de chaque mois et devra être réglée par virement dans un délais de deux mois, dans la mesure du possible.

6.4 : L'association TANDEM s'engage à fournir un RIB et à déposer ces factures sur la plateforme Chorus Pro (avec le n° de SIRET du C.C.A.S. : 267 703 239 00017).

6.5 : Un forfait 4H30 est proposé au prix de 242.495€ arrondi à 242.49€ TTC, sur la base d'une prise de réservation par le C.C.A.S. d'Esblly.

6.6 : Les montants sont exprimés en euro et arrondis au centime inférieur.

ARTICLE 7 : Frais complémentaires ou optionnels éventuels.

- Les kilomètres supplémentaires à raison 0.714€ arrondi à 0.71€ TTC du kilomètre sur justificatifs
- Les heures supplémentaires le jour de prestation habituel ou les prestations supplémentaires en semaine et samedi matin (jusqu'à 13H00) à raison de 49.317€ arrondi à 49.31€ TTC de l'heure comprenant la mise à disposition du véhicule et du chauffeur avec 15Kms inclus.
- Les prestations supplémentaires les soirs en semaines (entre 19H00 et minuit) et samedi après-midi (de 13H00 à minuit) à raison de 61.118€ arrondi à 61.11€ TTC de l'heure avec 15Kms inclus.
- Les prestations supplémentaires les dimanches et jours fériés à raison de 71.308€ arrondi à 71.30€ TTC de l'heure avec 15Kms inclus.
- Un forfait semaine et samedi de mise en place et de préparation du véhicule de 20.604€ arrondi à 20.60€ TTC pour les prestations en dehors du jour habituel.
- Un forfait dimanche et jours fériés de mise en place et de préparation du véhicule de 30.909€ arrondi à 30.90€ TTC



Votre autonomie, nos métiers.

Les prestations supplémentaires feront l'objet d'un devis.

Le présent avenant à la convention entrera en vigueur à compter du **1er mars 2026**.

Toutes les dispositions de la convention initiale et de l'avenant n°1 non modifiés par le présent avenant demeurent inchangés et continuent de s'appliquer.

A Lagny-sur-Marne, le

Pour la commune d'Esblly

Le Président du C.C.A.S.

Pour TANDEM

Le Directeur Général

